

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 15 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le mercredi 15 juillet 2026 19h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Sylvia Bouchard

Autre(s) personne(s) présente(s) : Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h00.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-07-141

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juillet 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Aucun
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
5. **FINANCES**
 - 5.1 Aucun
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
7. **SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Construction Jacques Théorêt inc. - Construction des ateliers municipaux – 1, rue Albert-Leroux
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun
10. **RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun
11. **AFFAIRES DIVERSES**
 - 11.1 Aucun
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
 - 12.1 Aucun
13. **PAROLE AU MAIRE**

- 13.1 Aucun
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**
- 7.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC. - CONSTRUCTION DES
ATELIERS MUNICIPAUX – 1, RUE ALBERT-LEROUX**

2026-07-142

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 26 mars 2026 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 29 avril 2026, dont les résultats sont les suivants :

	<i>MONTANT TOTAL (taxes exclues)</i>
IMMOBILIER BELMON INC	5 060 451,70 \$
HUMACO CONSTRUCTION INC	5 000 000,00 \$
9227-8605 QUÉBEC INC (GESTION KARMAT)	4 881 151,98 \$
CONSTRUCTION ÉMERY PAQUETTE INC	5 119 000,00 \$
DCR CONSTRUCTION / 9496-1687 QUÉBEC INC	4 688 210,00 \$
ALI CONSTRUCTION INC	4 677 339,84 \$
CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC	4 401 040,00 \$
LES CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC	4 769 241,00 \$
CONSTRUCTION LAVAL AUBIN LTÉE	4 440 658,97 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été analysées par la firme J. Dagenais architecte et associés inc., conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme J. Dagenais architecte et associés inc. confirme la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire, Construction Jacques Théorêt inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est subventionné à 70% par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction excèdent l'estimation initiale du projet et le *Règlement d'emprunt 220-2025*;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement d'emprunt 220-2025-01 modifiant le règlement d'emprunt 220-2025 pour la construction des ateliers municipaux afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 841 747 \$* est en processus d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la validité des prix des soumissions arrive à échéance le 28 juillet 2026;

IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à l'entreprise Construction Jacques Théorêt inc. pour la construction des ateliers municipaux au 1, rue Albert-Leroux, conditionnellement à l'approbation du *Règlement d'emprunt 220-2025-01* par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Construction Jacques Théorêt inc. un montant maximal de 4 401 040 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 23.040.00.011.

Le conseiller Mario Vallée demande le vote.

Jean-Pierre Poirier : pour
Martin Juneau : pour
Benoit Durand : pour
Anik Rodrigue : pour
Mario Vallée : contre
Peter Zytynsky : pour

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2026-07-143

À 19h04, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 15 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Isabelle Poirier

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*